



**SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE**

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

**1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2024**

## Rapport d'activité

Le Tunnel Prado Carénage, premier ouvrage urbain en France de circulation routière à péage, est en exploitation depuis le 18 septembre 1993.

7.138.326 véhicules légers ont emprunté le tunnel sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024, soit une augmentation de 0,2 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023, grâce à l'effet calendaire dû à l'année bissextile, alors que le trafic journalier moyen est en retrait de 0,3 % sur la période.

Le chiffre d'affaires de la Société est en hausse de 4,2 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023, principalement en raison des augmentations tarifaires appliquées en juillet 2023 (passage du tarif de base hors remises de 3,10€ à 3,20€ TTC). Le tarif de base du passage hors remises est demeuré inchangé depuis cette date.

Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 12 septembre 2024 a arrêté les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

### Comptes résumés du 1<sup>er</sup> semestre 2024

#### Compte de résultat résumé

En euros	30 juin 2024	30 juin 2023
Chiffre d'affaires	18 881 111	18 123 098
Résultat d'exploitation	6 751 916	9 079 040
Résultat financier	(378 738)	(311 744)
Résultat courant avant impôt et participation	6 373 178	8 767 296
<b>Résultat net</b>	<b>4 648 577</b>	<b>6 678 902</b>

#### Bilan résumé

En euros	30 juin 2024	31 décembre 2023
Immobilisations incorporelles nettes	1 232 291	1 069 897
Immobilisations corporelles nettes	84 660 704	91 370 726
Immobilisations financières	3 100	3 100
Total de l'actif circulant	54 319 235	46 814 411
<b>Total de l'actif</b>	<b>140 215 330</b>	<b>139 258 134</b>
Capitaux propres	68 255 459	75 865 631
Provisions pour charges	2 308 548	2 276 929
Total des dettes	69 651 322	61 115 574
<b>Total du passif</b>	<b>140 215 330</b>	<b>139 258 134</b>

## 1 – Au compte de résultat :

Le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2024 est en augmentation de 4,2 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2023, essentiellement sous l'effet des augmentations tarifaires.

Le résultat net, qui s'est établi à 4,6 M€ au 30 juin 2024, est en diminution de 30,4 % par rapport au résultat du 1<sup>er</sup> semestre de l'année précédente. Cette baisse résulte principalement de l'effet de la mise en service de la bretelle Schlœsing le 7 octobre 2023 qui conduit notamment à l'augmentation des dotations aux amortissements de caducité de 2,4 M€ entre le 1<sup>er</sup> semestre 2024 et le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

## 2 – Au bilan :

La variation de la valeur nette des immobilisations par rapport à 2023 est principalement due à l'impact des dotations aux amortissements, en hausse à la suite de la mise en service de la bretelle Schlœsing.

La variation à la hausse de l'actif circulant est pour l'essentiel liée à l'augmentation des flux générés par l'activité (12,2 M€ au premier semestre) et aux dividendes décidés au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2023, versés le 11 juillet 2024 (12,3 M€). Cette hausse est compensée notamment par la poursuite du remboursement de la dette au 30 juin 2024 (3,6 M€).

Au passif, le poste des dettes évolue essentiellement sous l'effet du remboursement de l'emprunt et de la dette constatée au 30 juin 2024 sur les dividendes versés postérieurement à la clôture considérée.

## **Perspectives deuxième semestre 2024**

### 1 – Trafic :

La visibilité demeure réduite à date. L'activité reste dépendante du contexte économique et social (notamment, impact des Jeux Olympiques sur la saison estivale et situation politique et économique au cours du second semestre).

La montée en charge de la bretelle Schlœsing devrait se poursuivre au second semestre, sous réserve des restrictions de circulation liées aux Jeux Olympiques et des travaux actuellement en cours sur le boulevard Schlœsing, susceptibles de générer des difficultés d'accès à la bretelle.

### 2 – Tarif :

Le tarif de base du passage hors remises reste inchangé, s'élevant à 3,20 euros toutes taxes comprises depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### 3 – Gouvernance :

Le 12 septembre 2024, le Conseil d'administration de la société a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Rimattei de ses mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a coopté Monsieur Gérard Goninet en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Rimattei pour la durée restant à courir de son mandat, à

savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale 2026.

Pour cette même durée, Monsieur Gérard Goninet a été nommé Président du Conseil et Monsieur Jérôme Havard a été renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général, en application de l'article 16 des statuts.

**SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE**

**Société Anonyme  
3, avenue Arthur Scott  
13010 Marseille  
RCS Marseille B 334 173 879**

**Comptes semestriels**

**Période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024**

## Sommaire

### Bilan

- Actif.....	3
- Passif .....	4
Compte de résultat.....	5
Tableau des flux de trésorerie .....	6
Annexe .....	7

## Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

### Bilan actif

(En euros)

	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>30 juin 2023</u>
Immobilisations incorporelles nettes (note 3)	1 232 291	1 069 897	627 639
Immobilisations corporelles			
- Valeurs brutes (note 4)	293 269 394	293 449 432	288 937 628
- Amortissements (note 4)	<u>(208 608 690)</u>	<u>(202 078 706)</u>	<u>(196 691 790)</u>
- Montants nets	84 660 704	91 370 726	92 245 837
- Immobilisations financières	<u>3 100</u>	<u>3 100</u>	<u>3 100</u>
<b>Total des immobilisations incorporelles et corporelles mises en concession</b>	<b><u>85 896 095</u></b>	<b><u>92 443 723</u></b>	<b><u>92 876 576</u></b>
Stocks nets (note 5)	172 682	143 367	93 700
Créances clients et comptes rattachés nets (note 6)	3 087 580	2 569 207	2 961 468
Autres créances nettes (note 6)	1 175 238	1 582 422	1 172 104
Disponibilités (note 7)	49 066 051	41 744 260	39 904 757
Charges à étaler (note 8)	537 759	579 125	620 491
Charges constatées d'avance (note 9)	<u>279 924</u>	<u>196 030</u>	<u>326 536</u>
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b><u>54 319 234</u></b>	<b><u>46 814 411</u></b>	<b><u>45 079 055</u></b>
<b>Total de l'actif</b>	<b><u>140 215 329</u></b>	<b><u>139 258 134</u></b>	<b><u>137 955 631</u></b>

## Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

### Bilan passif

(En euros)

	30 juin 2024	31 décembre 2023	30 juin 2023
Capital	17 804 375	17 804 375	17 804 375
Primes d'émission et de conversion	10 682 630	10 682 630	10 682 630
Réserve légale	1 780 438	1 780 438	1 780 438
Autres réserves	100 000	100 000	100 000
Report à nouveau	33 239 439	33 555 771	33 555 771
Résultat net	4 648 577	11 942 418	6 678 902
<b>Capitaux propres (note 10)</b>	<b>68 255 459</b>	<b>75 865 631</b>	<b>70 602 116</b>
<b>Provisions pour charges (note 11)</b>	<b>2 308 548</b>	<b>2 276 929</b>	<b>2 047 788</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 12)	49 730 998	53 300 498	56 990 998
Avances reçues des clients	1 008 015	1 020 105	1 021 917
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 554 393	1 696 263	1 891 664
Dettes fiscales et sociales (note 13)	2 777 949	2 540 130	2 724 811
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	283 258	998 503	1 164 543
Autres dettes (note 14)	14 188 835	1 486 013	1 458 444
Produits constatés d'avance (note 15)	107 874	74 061	53 349
<b>Total des dettes</b>	<b>69 651 322</b>	<b>61 115 574</b>	<b>65 305 727</b>
<b>Total du passif</b>	<b>140 215 329</b>	<b>139 258 134</b>	<b>137 955 631</b>



## Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

### Compte de résultat

(En euros)

	30 juin 2024 (6 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)	30 juin 2023 (6 mois)
Recettes de péages	18 180 488	35 593 785	17 508 389
Prestations annexes	700 623	1 474 637	614 709
<b>Chiffre d'affaires (note 17)</b>	<b>18 881 111</b>	<b>37 068 421</b>	<b>18 123 098</b>
Production immobilisée	-	679 757	390 147
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>18 881 111</b>	<b>37 748 178</b>	<b>18 513 244</b>
Autres achats et charges externes	(2 212 623)	(4 708 623)	(2 319 647)
Impôts, taxes et versements assimilés	(222 504)	(624 510)	(357 119)
Salaires et traitements	(1 551 060)	(2 928 761)	(1 415 090)
Charges sociales	(800 293)	(1 394 907)	(694 509)
Dotations aux amortissements de caducité (note 4)	(6 183 982)	(8 629 552)	(3 753 489)
Dotations aux amortissements techniques et des charges d'exploitation à répartir (notes 3, 4 et 8)	(1 023 098)	(1 845 838)	(897 860)
Dotations aux provisions et reprises, nettes	(301 540)	(461 416)	(89 134)
Autres produits et charges, nets (note 18)	165 905	390 046	92 645
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(12 129 195)</b>	<b>(20 203 562)</b>	<b>(9 434 205)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6 751 916</b>	<b>17 544 616</b>	<b>9 079 040</b>
Produits financiers	1 042 142	1 908 718	901 083
Intérêts et charges assimilées	(1 420 880)	(2 744 344)	(1 212 827)
<b>Résultat financier (note 19)</b>	<b>(378 738)</b>	<b>(835 626)</b>	<b>(311 744)</b>
<b>Résultat courant avant impôt et participation</b>	<b>6 373 178</b>	<b>16 708 990</b>	<b>8 767 296</b>
<b>Résultat exceptionnel (note 20)</b>	<b>1 180</b>	<b>(303 789)</b>	<b>4 304</b>
Impôt sur les bénéfices (note 21)	(1 587 919)	(4 119 039)	(1 911 850)
Participation des salariés	(137 862)	(343 744)	(180 847)
<b>Résultat net</b>	<b>4 648 577</b>	<b>11 942 418</b>	<b>6 678 902</b>

## Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

### Tableau des flux de trésorerie

(En euros)

	30 juin 2024 (6 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)	30 juin 2023 (6 mois)
<b>Résultat net</b>	<b>4 648 577</b>	<b>11 942 418</b>	<b>6 678 902</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation			
- Variation des stocks	(27 371)	(55 623)	(5 998)
- Dotations aux amortissements et aux provisions	1 283 272	2 224 523	945 629
- Dotations aux amortissements de caducité	6 183 982	8 629 552	3 753 489
- Charges à étaler	41 366	82 732	41 366
- Plus ou moins-values de cession	-	298 593	(4 342)
Incidences de la variation des créances et dettes d'exploitation	94 798	(980 326)	(631 143)
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>	<b>12 224 624</b>	<b>22 141 870</b>	<b>10 777 903</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations	-	(7 583)	4 400
Paiements sur acquisitions d'immobilisations	(1 333 333)	(9 718 454)	(3 896 473)
<b>Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement</b>	<b>(1 333 333)</b>	<b>(9 726 037)</b>	<b>(3 892 073)</b>
Octroi de crédits bancaires	-	660 121	660 121
Remboursement des crédits bancaires	(3 569 500)	(7 199 500)	(3 509 000)
Dividendes		(11 091 250)	(11 091 250)
<b>Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement</b>	<b>(3 569 500)</b>	<b>(17 630 629)</b>	<b>(13 940 129)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>7 321 792</b>	<b>(5 214 796)</b>	<b>(7 054 300)</b>
Trésorerie à l'ouverture	41 744 260	46 959 056	46 959 056
Trésorerie à la clôture	49 066 052	41 744 260	39 904 757
La trésorerie à la clôture est constituée par les éléments suivants :			
Disponibilités	49 066 051	41 744 260	39 904 757
Concours bancaires courants	-	-	-
Total	49 066 051	41 744 260	39 904 757

## Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

### Comptes intermédiaires, période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024

#### Annexe

##### Note liminaire

La société a pour activité la concession de la construction et de l'exploitation du tunnel du Prado Carénage à Marseille. Le contrat de concession prendra fin en janvier 2033, soit un peu plus de 39 ans après la mise en service du tunnel qui a eu lieu le 18 septembre 1993.

Aux termes d'un avenant au contrat de concession notifié le 26 août 2005, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a étendu la concession à la réalisation, au financement et à l'exploitation d'un ouvrage souterrain dénommé "tunnel Louis Rège" et à ses accès. Cet ouvrage, inauguré le 4 juin 2007, permet une liaison directe et gratuite entre le tunnel Prado Carénage et l'avenue du Prado.

A l'issue de la décision favorable de la Commission européenne sur la compatibilité du Projet Schlœsing avec les règles d'aides d'Etat en matière de compensation de service public, l'avenant n°9 au contrat de concession est entré en application. Cet avenant confie la responsabilité du financement, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien-maintenance de la Bretelle Schlœsing à la société et prolonge la durée la concession de 7 ans et 4 mois, soit un terme de la concession arrêté désormais au 18 janvier 2033. Cette bretelle, inaugurée le 3 octobre 2023, permet de relier gratuitement le boulevard Schlœsing au tunnel Prado Carénage et à l'autoroute A50.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en tant que concédant du tunnel du Prado Carénage.

Conformément à un contrat conclu avec la Société Prado Sud, la société est également exploitante du tunnel Prado Sud, tunnel reliant le tunnel Prado Carénage au rond-point de l'avenue du Prado.

##### Note 1. Faits marquants de la période

###### *Trafic et chiffre d'affaires*

Sur le premier semestre 2024, 7 138 326 véhicules ont emprunté le tunnel Prado Carénage, soit une augmentation de 0,2% par rapport à la même période en 2023, notamment en raison de l'effet calendaire dû à l'année bissextile, le trafic journalier moyen étant en retrait de 0,3% par rapport au premier semestre 2023.

Le chiffre d'affaires péage du premier semestre 2024 est en hausse de 3,8% par rapport à celui de l'année précédente en raison des augmentations tarifaires appliquées en juillet 2023 (passage du tarif de base hors remises de 3,10€ à 3,20€ TTC). Le tarif de base du passage hors remises est demeuré inchangé depuis cette date.

### *Bretelle Schlœsing*

Le trafic de la bretelle Schlœsing poursuit sa croissance au cours du premier semestre 2024, avec 720 456 passages entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 30 juin 2024. Le trafic journalier moyen dans la bretelle Schlœsing au premier semestre 2024 est ainsi en hausse de 31,7% par rapport à celui du dernier trimestre 2023.

## **Note 2. Principes, règles et méthodes comptables**

### *Déclaration de conformité*

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

La société n'ayant pas de filiale et de participation, elle n'établit pas de comptes consolidés. Dès lors, le règlement européen imposant aux sociétés cotées européennes d'établir leurs comptes consolidés conformément aux normes IFRS ne peut s'appliquer à la société.

Les comptes semestriels au 30 juin 2024 couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024.

### *Immobilisations*

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des logiciels informatiques d'exploitation dont la valeur brute au bilan représente le coût d'acquisition. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 5 et 8 ans pour les logiciels d'exploitation commerciale et de 3 ans pour les autres logiciels.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de construction. S'agissant du tunnel, ce coût inclut l'ensemble des frais engagés pendant la phase de construction, notamment les frais de conception, de construction et les frais financiers.

Les immobilisations rattachées à la concession se répartissent entre les biens non renouvelables et les biens renouvelables. Cette dernière catégorie regroupe les immobilisations qui devront être renouvelées au moins une fois avant la fin de la concession.

L'amortissement de caducité est pratiqué sur la totalité des immobilisations mises en concession, renouvelables et non renouvelables, incluant, depuis sa mise en service, les coûts relatifs à la construction du nouvel accès au boulevard Schlœsing. L'amortissement de caducité a pour but de tenir compte de la remise gratuite des biens de retour au concédant à la fin de la concession, le 18 janvier 2033.

L'amortissement de caducité est déterminé de façon linéaire sur la durée résiduelle de la concession. Le montant de l'amortissement de caducité est présenté à l'actif du bilan en déduction de la valeur brute des immobilisations. Les dotations constituent des charges d'exploitation.

L'amortissement technique s'applique aux immobilisations renouvelables. Il est déterminé selon la méthode linéaire sur la base de la valeur d'entrée des biens correspondants et en fonction de leur durée de vie estimée, à savoir :

- Agencements et aménagements des installations générales : 8 à 15 ans

- Equipements intégrés aux installations : 5 ans
- Matériels techniques : 5 ans
- Matériels de transport : 5 ans

#### *Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé*

Certains éléments, tels que la chaussée des tunnels ainsi que celle des bretelles d'accès, entrant dans la composition des immobilisations non renouvelables mises en concession nécessitent des remises en état périodiques. La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé a pour objet de répartir par avance sur plusieurs exercices le coût des réparations lorsqu'elles sont individuellement de montants significatifs. Cette provision est révisée chaque année en fonction, notamment, des éléments techniques disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Elle figure au passif du bilan dans la rubrique « provisions pour charges ».

La provision est estimée à partir d'éléments historiques récents et selon le calendrier des travaux à venir déterminé par la Direction. Les dépenses afférentes aux différents travaux de remplacement et d'entretien sont inflatées au taux annuel de 2,3% retenu au 30 juin 2024 (2,7% au 31 décembre 2023).

Les dépenses d'entretien et de réparations courantes ou celles présentant un caractère préventif ayant vocation à prévenir les dégradations, pannes ou accidents que pourrait subir un bien immobilisé, sont considérées comme des charges de la période.

#### *Stocks*

Les stocks sont composés essentiellement des pièces de maintenance et de sécurité. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition déterminé selon leur coût moyen pondéré.

#### *Créances d'exploitation*

Les créances d'exploitation sont inscrites à leur valeur nominale à l'actif du bilan et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

#### *Charges constatées d'avance*

Ce poste comprend des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra de façon postérieure à la clôture considérée.

#### *Charges à étaler*

Les coûts directement liés à la mise en place des emprunts souscrits en 2019, dans le cadre du refinancement de la dette à long terme, sont considérés comme des frais accessoires aux

emprunts. A ce titre, ils sont inscrits au poste « charges à étaler » et sont rapportés en résultat dans la rubrique « Dotations aux provisions et reprises, nettes » prorata temporis sur la durée des emprunts auxquels ils se rapportent.

#### *Engagements sociaux*

##### (i) Indemnités de départ à la retraite

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par un accord d'entreprise. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges" pour un montant net de la juste valeur des actifs liés à ce régime (versements effectués auprès d'un fonds d'assurance externe pour assurer la couverture de ces engagements).

##### (ii) Médailles du travail

Les médailles du travail sont attribuées aux salariés ayant successivement 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans d'ancienneté. La société prend en charge le paiement de la médaille et le versement d'une gratification sous condition que le salarié ait une ancienneté supérieure à 15 ans au sein de la société à la date d'attribution de la médaille du travail. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

#### *Opérations de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts*

La société a mis en place des contrats de swap d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt de son endettement à taux variable. Les sommes nettes versées ou reçues du fait des contrats de swap sont enregistrées en résultat financier simultanément aux intérêts variables faisant l'objet de la couverture. Le montant total de la juste valeur de ces swaps s'élève à +895 milliers d'euros au 30 juin 2024 (+1 017 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

#### *Chiffre d'affaires*

Le fait générateur de l'enregistrement du chiffre d'affaires péages correspond au passage dans le tunnel.

#### *Impôt sur les bénéfices*

La charge d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires est évaluée en appliquant le taux effectif d'impôt au résultat avant impôt et participation des salariés de la période. Ce taux effectif d'impôt correspond au rapport entre la charge d'impôt sur les bénéfices estimée pour l'exercice en cours et le résultat avant impôt et participation des salariés (y compris forfait social lié) prévisionnel de l'exercice en cours. La société n'enregistre pas les impôts différés.

*Participation légale des salariés aux bénéfices de l'entreprise*

La charge de participation des salariés enregistrée dans les comptes intermédiaires correspond à la moitié de la charge annuelle prévisionnelle de l'exercice en cours.

**Note 3. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels d'exploitation commerciale. Elles ont varié comme suit au cours de la période :

	31 décembre 2023	Augmentations	Diminutions	30 juin 2024
Valeurs brutes	5 348 662	432 629	(272 920)	5 508 371
Amortissements	(4 278 765)	(270 235)	272 920	(4 276 079)
<b>Montants nets</b>	<b>1 069 897</b>	<b>162 394</b>	<b>-</b>	<b>1 232 291</b>

Les augmentations comptabilisées sur la période sont liées à la poursuite du déploiement des solutions de gestion de la gratuité de la Bretelle Schlœsing, à la poursuite du déploiement du back office péage ainsi qu'au renouvellement de la gestion de la signalétique des ouvrages.

Les diminutions comptabilisées sur la période proviennent principalement d'une mise au rebut d'immobilisations sorties sur la période pour leur partie incorporelle.

**Note 4. Immobilisations corporelles**

*Variation des valeurs brutes*

La valeur brute des immobilisations corporelles a évolué comme suit au cours de la période :

	31 décembre 2023	Augmentations	Diminutions	30 juin 2024
Immobilisations non renouvelables	273 755 644	52 004		273 807 648
Immobilisations renouvelables	19 382 080	361 849	(365 498)	19 378 431
Immobilisations en cours	311 708	215 118	(443 512)	83 315
<b>Total</b>	<b>293 449 432</b>	<b>628 970</b>	<b>(809 010)</b>	<b>293 269 394</b>

Les augmentations comptabilisées sur la période sont notamment liées au renouvellement d'automates, au déploiement de caméras ainsi qu'à la modernisation du matériel des voies de péages.

*Variation des amortissements*

Les amortissements des immobilisations corporelles ont enregistré les variations suivantes au cours de la période :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>30 juin 2024</u>
Amortissements de caducité	186 689 541	6 104 356	-	192 793 897
Amortissements techniques	<u>15 389 165</u>	<u>791 123</u>	<u>(365 495)</u>	<u>15 814 793</u>
<b>Total</b>	<b><u>202 078 706</u></b>	<b><u>6 895 478</u></b>	<b><u>(365 495)</u></b>	<b><u>208 608 690</u></b>

**Note 5. Stocks**

Les stocks ont varié comme suit au cours de la période :

	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>30 juin 2023</u>
Valeurs brutes	277 576	250 205	200 580
Dépréciations	<u>(104 895)</u>	<u>(106 838)</u>	<u>(106 880)</u>
<b>Valeurs nettes</b>	<b><u>172 682</u></b>	<b><u>143 367</u></b>	<b><u>93 700</u></b>

**Note 6. Créances d'exploitation nettes***Analyse par nature*

	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>30 juin 2023</u>
Créances clients et comptes rattachés	3 087 580	2 569 207	2 961 468
Fournisseurs débiteurs	-	15 878	-
Créances sociales	5 007	1 054	5 087
Créances fiscales	753 059	846 770	797 863
Débiteurs divers	<u>417 172</u>	<u>718 721</u>	<u>369 153</u>
<b>Total</b>	<b><u>4 262 818</u></b>	<b><u>4 151 629</u></b>	<b><u>4 133 572</u></b>

Le poste Créances clients et comptes rattachés correspond principalement aux recettes de péages collectées de manière centralisée via les badges télépéages dit interopérables et reversées à la société par le gestionnaire de ces badges postérieurement à la clôture considérée.



**Note 7. Disponibilités***Analyse par nature*

	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>30 juin 2023</u>
Comptes courants bancaires actifs	49 005 738	41 693 683	39 792 082
Caisses	60 313	50 577	112 675
<b>Total</b>	<b><u>49 066 051</u></b>	<b><u>41 744 260</u></b>	<b><u>39 904 757</u></b>

Le solde des Comptes courants bancaires actifs comprend notamment les dividendes décidés au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2023 pour un montant total de 12 258 750 euros qui ont été versés postérieurement à la clôture considérée (versement réalisé le 11 juillet 2024 contre un versement réalisé le 29 juin 2023 au titre du résultat de l'exercice 2022) (cf. note 14).

**Note 8. Charges à étaler**

Les charges à étaler sont exclusivement composées des coûts de mise en place de l'emprunt contracté au cours de l'exercice 2019.

*Analyse de la variation des charges à étaler*

	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>30 juin 2023</u>
Montant net à l'ouverture	579 125	661 857	661 857
Reprise en résultat	(41 366)	(82 732)	(41 366)
<b>Montant net à la clôture</b>	<b><u>537 759</u></b>	<b><u>579 125</u></b>	<b><u>620 491</u></b>

**Note 9. Charges constatées d'avance***Analyse par nature*

	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>30 juin 2023</u>
Commissions versées à l'agent (cf. note 12)	9 166	18 333	12 500
Primes sur contrats d'assurance	110 929	34 735	123 959
Contrats d'entretien	91 718	92 637	107 529
Sous-traitance (traitement des paiements)		-	
Autres	68 111	50 325	82 547
<b>Total</b>	<b><u>279 924</u></b>	<b><u>196 030</u></b>	<b><u>326 536</u></b>

## Note 10. Capitaux propres

La variation des capitaux propres a été la suivante :

	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
<b>31 décembre 2022</b>	<b>17 804 375</b>	<b>10 682 630</b>	<b>1 780 438</b>	<b>100 000</b>	<b>31 677 083</b>	<b>12 969 938</b>	<b>75 014 464</b>
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	1 878 688	(12 969 938)	(11 091 250)
Résultat 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	11 942 418	11 942 418
<b>31 décembre 2023</b>	<b>17 804 375</b>	<b>10 682 630</b>	<b>1 780 438</b>	<b>100 000</b>	<b>33 555 771</b>	<b>11 942 418</b>	<b>75 865 631</b>
Affectation du résultat 2023	-	-	-	-	(316 332)	(11 942 418)	(12 258 750)
Résultat 30 juin 2024	-	-	-	-	-	4 648 577	4 648 577
<b>30 juin 2024</b>	<b>17 804 375</b>	<b>10 682 630</b>	<b>1 780 438</b>	<b>100 000</b>	<b>33 239 439</b>	<b>4 648 577</b>	<b>68 255 459</b>

Au 30 juin 2024, le capital social est composé de 5 837 500 actions ordinaires ayant un nominale de 3,05 euros (identique au 31 décembre 2023). Il est entièrement libéré.

Les dividendes décidés au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2023 se sont élevés à 2,10 euros par action (les dividendes décidés au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2022 se sont élevés à 1,90 euros par action), soit un montant total de 12 258 750 euros versés au cours du deuxième semestre 2024 et présentés en Autres dettes au 30 juin 2024.

## Note 11. Provisions pour charges et passifs éventuels

*Nature et variation des provisions pour charges*

La nature et la variation des provisions pour charges qui sont inscrites au passif du bilan en application des principes décrits en note 2, se présentent comme suit :

	31 décembre 2023	Dotations	Reprises		30 juin 2024
			Utilisées	Non Utilisées	
Provision pour engagements sociaux	125 661	10 326	-	-	135 987
Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé	2 003 018	138 658	(117 365)	-	2 024 311
Autres	148 250	-	-	-	148 250
<b>Total</b>	<b>2 276 929</b>	<b>148 984</b>	<b>(117 365)</b>	<b>-</b>	<b>2 308 548</b>

*Analyse de la provision pour engagements sociaux*

La provision pour engagements sociaux s'analyse comme suit :

	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>30 juin 2023</u>
Dettes actuarielles relatives aux indemnités de départ à la retraite	451 067	442 213	425 992
Juste valeur des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	<u>(338 010)</u>	<u>(338 108)</u>	<u>(331 946)</u>
Dettes actuarielles nettes relatives aux indemnités de départ en retraite	113 057	104 105	94 046
Dettes actuarielles au titre des médailles du travail	<u>22 930</u>	<u>21 556</u>	<u>21 604</u>
Total provision pour engagements sociaux	<u>135 987</u>	<u>125 661</u>	<u>115 650</u>

Le montant net de la dette actuarielle a évolué comme suit :

	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>30 juin 2023</u>
Dettes actuarielles nettes à l'ouverture	125 661	102 548	102 548
Charge / produit estimé(e) au cours de la période	4 676	17 365	36 931
Rémunération des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	<u>5 650</u>	<u>5 748</u>	<u>(23 829)</u>
Dettes actuarielles nettes à la clôture	<u>135 987</u>	<u>125 661</u>	<u>115 650</u>

(i) Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'inflation retenues pour évaluer la dette actuarielle au 30 juin 2024 s'élèvent respectivement à 4,15% et 3% (hypothèses identiques à celles retenues au 31 décembre 2023). Cette dette actuarielle est estimée sur une hypothèse d'un âge de départ à la retraite à 65 ans (identique à celle retenue au 31 décembre 2023) à l'initiative du salarié. L'évaluation tient également compte de la mortalité avant l'âge de départ à la retraite et de la probabilité que le salarié quitte l'entreprise avant la date de son départ à la retraite. De plus, la société applique un taux de charges sociales de 46,26% au calcul du montant de la dette actuarielle (45,42% au 31 décembre 2023).

La dette actuarielle relative aux médailles du travail est, quant à elle, déterminée sans charges sociales dans la mesure où elle respecte les conditions de non-assujettissement.

Les versements effectués à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement de la société vis-à-vis de ses salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite et les remboursements obtenus au titre des prestations servies, sont enregistrés en résultat au sein de la rubrique "Autres produits et charges nets".

*Analyse de la provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé*

La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé s'analyse comme suit par nature de dépenses :

	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>30 juin 2023</u>
Coûts liés à la chaussée	1 450 778	1 312 120	1 212 692
Coûts liés à la réfection de la dalle	<u>573 533</u>	<u>690 898</u>	<u>571 196</u>
<b>Total</b>	<b><u>2 024 311</u></b>	<b><u>2 003 018</u></b>	<b><u>1 783 888</u></b>

La variation de la provision liée à la chaussée s'explique par la poursuite du provisionnement des coûts de maintien en bon état planifiés sur la durée résiduelle de la concession.

Concernant la dalle, suite au problème de vieillissement accéléré des aciers de la dalle du tunnel identifié au cours de l'exercice 2013, la société a procédé à plusieurs séries de tests et d'analyses et a depuis mis en œuvre des travaux de réfection. Dans ce cadre, la société a exécuté des travaux au cours de la période pour un montant de 117 365 euros (67 044 euros au cours de l'exercice 2023). Ce montant vient en déduction de la provision enregistrée au 31 décembre 2023, déterminée à la suite de la mise à jour des hypothèses de calcul des coûts de réfection (calendriers prévisionnels des réparations, coût de la main d'œuvre, etc.). La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé au titre de la dalle s'établit ainsi à 573 533 euros au 30 juin 2024.

## **Note 12. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

*Analyse par nature*

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'analysent comme suit :

	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>30 juin 2023</u>
Emprunts liés à la convention de crédit	49 730 998	53 300 498	56 990 998
Intérêts courus sur emprunts	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Total</b>	<b><u>49 730 998</u></b>	<b><u>53 300 498</u></b>	<b><u>56 990 998</u></b>

Le 26 novembre 2019, la société SMTPC a mis en place un nouvel emprunt auprès d'un pool bancaire. Cet emprunt s'inscrit dans le contexte de la prolongation de la concession et la validation du projet Schlœsing par la commission européenne et a pour objet :

- le financement de l'indemnité tronçon Scott ;
- le financement des coûts d'investissement relatifs à la construction du nouvel accès au boulevard Schlœsing.

La convention de financement prévoit :

- un crédit à terme d'un montant total de 60,5 millions d'euros ;
- un crédit RSD d'un montant total de 5 millions d'euros.

Les derniers tirages sur le crédit à terme ont été réalisés au cours du premier semestre 2023. A la suite des premiers remboursements intervenus en 2023 (3 509 milliers d'euros au 30 juin 2023 et 3 690 milliers d'euros au 29 décembre 2023), une nouvelle tranche de crédit a été remboursée le 30 juin 2024, pour un montant de 3 570 milliers d'euros. L'encours du crédit à terme s'établit ainsi à 49 730 998 euros au 30 juin 2024 (contre 53 300 498 euros au 31 décembre 2023).

### *Intérêts*

Le crédit à terme génère le paiement par la société d'intérêts calculés sur la base d'un taux variable fonction de l'Euribor 1 mois majoré de 1,35% en phase de construction puis d'un taux variable fonction de l'Euribor 6 mois majoré de 1,35% en phase d'exploitation. La convention de crédit prévoit que le montant notionnel total couvert au titre des contrats de couverture ne soit pas :

- Inférieur à 50% ni supérieur à 110% de l'avance CT en période de construction, étant précisé que ne seront pas pris en compte les opérations de taux plafond constituant des contrats de couverture.
- Inférieur à 25% de l'avance CT pendant la période débutant à la date effective de mise en service et s'achevant le 31 décembre 2027.
- Supérieur à 110% de l'avance CT en période d'exploitation, étant précisé que ne seront pas pris en compte les opérations de garantie de taux plafond constituant des contrats de couverture.
- Inférieur au profil prévisionnel de la dette nette diminuée de l'EBITDA communiqué préalablement à la fixation des taux sur la base du cas de base bancaire du modèle financier.

« L'avance CT » désignant un prêt mis à disposition ou devant être mis à disposition au titre du crédit à terme.

### *Clause de déchéance du terme*

Selon la convention de crédit conclue le 26 novembre 2019, les événements suivants constituent des cas d'exigibilité anticipée de la dette : non-paiement, violations d'obligations, déclaration inexacte, manquement croisé, insolvabilité, cessation ou changement ou suspension d'activité, procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, nomination d'administrateurs provisoires ou de conciliateurs ou de mandataires liquidateurs, existence de mesures conservatoires ou d'exécution prises par des créanciers, illégalité, procédure d'alerte, contentieux constituant un changement significatif défavorable, perte de la concession, perte des documents de sûreté, résiliation et violation d'une loi applicable.

*Sûretés consenties*

En vertu des conventions relatives aux sûretés, la société s'engage à consentir à la CEPAC en qualité d'agent inter créancier et agent des sûretés, les sûretés suivantes :

- le nantissement des comptes bancaires BNP, CEPAC et Crédit Mutuel pour un total de 28 175 201 euros au 30 juin 2024 (contre 23 706 206 euros au 31 décembre 2023) ;
- le nantissement des comptes-titres Eiffage et VINCI Concessions ;
- le nantissement des créances ASF, Eiffage, VINCI Concessions et des créances de restitution.

*Garantie obtenue auprès de VINCI Construction France*

VINCI Construction France s'est engagé de manière autonome, inconditionnelle et irrévocable, conformément à l'article 2321 du code Civil, à payer au bénéficiaire, à première demande de sa part, et dans la limite d'un montant maximum correspondant à 1 251 074 euros. Cette garantie pourra faire l'objet d'un ou plusieurs appels.

**Note 13. Dettes fiscales et sociales**

	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>30 juin 2023</u>
Impôt sur les bénéfices	-	-	-
Dettes envers le personnel	993 632	991 539	897 391
Participation des salariés	137 862	343 744	180 847
Dettes vis-à-vis des organismes sociaux	809 567	768 076	743 148
Taxe sur la Valeur Ajoutée	726 659	215 136	714 225
Autres	110 229	221 635	189 199
<b>Total</b>	<b><u>2 777 949</u></b>	<b><u>2 540 130</u></b>	<b><u>2 724 811</u></b>

**Note 14. Autres dettes**

	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>30 juin 2023</u>
Dépôts et cautionnements	129 240	134 267	136 012
Rétrocessions recettes Société Prado Sud	1 285 993	954 434	1 037 154
Dividendes à verser	12 258 750	-	-
Autres	514 852	397 312	285 278
<b>Total</b>	<b><u>14 188 835</u></b>	<b><u>1 486 013</u></b>	<b><u>1 458 444</u></b>

Les dépôts et cautionnements représentent les montants versés par les clients lors de la souscription des abonnements télépéage et la remise des badges correspondant. Ils sont remboursés à l'occasion de la résiliation de ces abonnements ou constatés en produit en cas de perte du badge.

Conformément au contrat d'exploitation conclu avec la Société Prado Sud, la société a la charge de la collecte des péages du tunnel Prado Sud qu'elle reverse dans les délais convenus au contrat d'exploitation.

Les dividendes décidés au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2023, s'élevant à 2,10 euros par action (cf. note 10) soit un montant total de 12 258 750 euros, ont été versés au cours du deuxième semestre 2024 et sont présentés en Autres dettes au 30 juin 2024.

## Note 15. Produits constatés d'avance

*Analyse par nature*

	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>30 juin 2023</u>
Revenus publicitaires	107 874	74 061	53 349
<b>Total</b>	<b><u>107 874</u></b>	<b><u>74 061</u></b>	<b><u>53 349</u></b>

*Echéances de comptabilisation en produits*

Le montant des produits constatés d'avance au 30 juin 2024 sera repris en résultat au cours du prochain semestre (identique au 31 décembre 2023).

## Note 16. Echéances des créances d'exploitation et des dettes d'exploitation

Les créances et dettes d'exploitation ont des échéances à moins d'un an (identique au 31 décembre 2023).

## Note 17. Chiffre d'affaires

*Recettes de péages*

Les recettes de péages enregistrées en chiffre d'affaires correspondent aux montants des péages hors taxes perçus sur le tunnel principal concédé.

Les recettes péages du 1er semestre 2024 correspondent au passage de 7 138 326 véhicules (7 121 232 véhicules pour la même période en 2023) au tarif moyen de 3,06 euros toutes taxes comprises (contre 2,95 euros au 1er semestre 2023).

Le tarif de base du passage hors remises s'élève à 3,20 euros toutes taxes comprises du 1er janvier au 30 juin 2024 (le tarif de base du 1er semestre 2023 était de 3,10 euros toutes taxes comprises).

*Prestations annexes*

Le chiffre d'affaires des activités annexes recouvre principalement :

- la rémunération de la société au titre de son rôle d'exploitant du tunnel Prado Sud et au titre des prestations comptables et administratives assurées par la société pour le compte de la Société Prado Sud ;
- les prestations de lavage pour les tunnels gérés par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- les loyers reçus pour l'exploitation de réseaux de télécommunications ;
- les revenus publicitaires.

**Note 18. Autres produits et charges, nets**

	<u>Premier semestre 2024</u>	<u>Premier semestre 2023</u>
<b>Charges :</b>		
- coût des réparations sur dégâts causés par des tiers	(268 836)	(99 972)
- comptabilisation en pertes de créances clients	(720 335)	(931 384)
- redevances au concédant	(74 167)	(70 034)
- rémunération des administrateurs	(32 620)	(19 916)
- divers	(1 022)	(582)
<b>Produits :</b>		
- indemnités d'assurance reçues	148 392	178 139
- pénalités sur violation de passages	1 078 177	984 648
- subvention d'exploitation	-	18 333
- divers	36 316	33 413
<b>Produits (charges) nets</b>	<u><b>165 905</b></u>	<u><b>92 645</b></u>

Les dépenses de réparations engagées par la société à la suite de sinistres pris en charge par les compagnies d'assurance sont présentées au sein du poste "autres charges". Cette présentation permet de mettre en regard les dépenses externes supportées par la société à la suite de la survenance de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes reçues.

Le poste « divers produits » intègre les produits à recevoir des assurances au titre des dégâts causés par les tiers.



**Note 19. Résultat financier**

	Premier semestre 2024	Premier semestre 2023
Charges d'intérêts sur emprunts	(1 410 642)	(1 201 943)
Produits (charges) d'intérêts des instruments de couverture nets	372 466	425 034
Commission de non utilisation	(10 238)	(10 884)
Autres produits financiers	669 676	476 050
<b>Résultat financier</b>	<b>(378 738)</b>	<b>(311 744)</b>

La variation du poste « Charges d'intérêts sur emprunts » résulte principalement de l'effet de la hausse des taux d'intérêts entre le premier semestre 2023 et le premier semestre 2024. Les produits financiers générés par les instruments de couverture et le placement de la trésorerie permettent, dans cet environnement de taux plus élevés, de compenser en grande partie la hausse des charges financières.

**Note 20. Résultat exceptionnel**

	Premier semestre 2024	Premier semestre 2023
Reprises de provisions	-	-
Prix de cession des immobilisations cédées	-	4 400
Autres produits exceptionnels	1 187	-
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou sorties de l'actif	-	(58)
Autres charges exceptionnelles	(6)	(38)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 180</b>	<b>4 304</b>

**Note 21. Impôt sur les bénéfices**

*Analyse par nature*

L'impôt sur les bénéfices se décompose comme suit :

	Premier semestre 2024	Premier semestre 2023
Charge d'impôt	(1 587 919)	(1 911 850)
Crédit d'impôt	-	-
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>(1 587 919)</b>	<b>(1 911 850)</b>

La charge d'impôt au 30 juin 2024 est calculée selon la recommandation CNC relative à l'établissement de comptes intermédiaires (cf. note 2).

## Note 22. Engagements financiers

En dehors des engagements relatifs aux instruments de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts décrits en note 12, les engagements financiers de la société sont les suivants :

- a) La société a consenti une caution à la ville de Marseille au titre de l'exploitation pour un montant de 152 500 euros.
- b) Le concédant a la faculté à compter de 2015 et moyennant un préavis d'un an de racheter la concession. En cas de rachat, le concessionnaire aura droit à une indemnité pour manque à gagner égale à la moyenne des produits nets réalisés pendant les sept dernières années précédant la date de rachat déduction faite des deux années les moins favorables au concessionnaire, multipliée par le nombre d'années restant à courir jusqu'à l'expiration normale de la concession.

## Note 23. Ventilation de l'effectif

Statuts	Effectif moyen	
	Premier semestre 2024	Premier semestre 2023
Cadres	8	9
Agents de maîtrise	34	32
Employés	22	22
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>62</b>